Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 392

Artikel: La prime aux (sur)producteurs

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018515

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tous les problèmes d'environnement prendraient à Genève une autre orientation si cette campagne d'information aboutissait à un échec du conseiller d'Etat Vernet lors des élections au Grand Conseil et à son remplacement par un autre candidat libéral au Conseil d'Etat. Le Parti libéral est divisé; il y a quatre ans, c'est en tant que représentant de la tendance « dure » que M. Vernet avait éliminé le magistrat en place; lors des élections au Conseil national, les libéraux « humanistes » (qui comprennent les écologistes) prenaient leur revanche, et M. Peyrot, membre du Vorort, était remplacé par Mme Bauer-Lagier.

Sans concession

Modification des députations, et surtout modification des attitudes effectives, tels seraient les résultats d'une « campagne électorale » orientée dans cette direction (le critère écologique devrait bien sûr être l'un des critères envisagés parmi d'autres). Son succès n'a rien d'utopique. Les différentes organisations écologiques sont nombreuses et décidées.

La coordination de toute cette énergie devrait être possible. Mais sera-t-on d'accord de s'engager dans une campagne électorale sans concession? Aux dernières élections cantonales, l'Association des riverains de l'aéroport de Genève accordait son soutien aux cinq candidats des associations écologiques; dans la foulée, elle citait le nom d'un député radical, comme s'il s'agissait d'un allié, alors que dans tous les votes décisifs, ce dernier s'était prononcé pour l'agrandissement de l'aéroport; parallèlement, la dite association ne soufflait mot des trois partis qui l'avaient soutenue sans défaillance, les partis communiste, socialiste et vigilant.

Le choix

On peut craindre que les défenseurs de l'environnement, les mouvements de quartier acceptent plus facilement la pollution de l'air et de l'espace que de se risquer à une campagne électorale sans faux-fuyants.

La prime aux (sur)producteurs

Lasse — ou se sentant incapable — d'engloutir toujours plus de millions dans le fameux compte laitier, Dame Helvétie veut punir ses incorrigibles (sur)producteurs de lait, qui n'ont pas craint de fournir l'an dernier, malgré la sécheresse, environ deux millions de quintaux de trop. Les centimes de retenue ne suffisant plus à endiguer la marée laitière, le contingentement par exploitation va donc entrer en vigueur pour un an dès le 1er mai prochain, dans l'attente du nouvel Arrêté sur l'économie laitière.

Acceptée par les organisations paysannes officielles (USP, UCPL), cette mesure transitoire pose au moins autant de problèmes qu'elle voudrait en résoudre.

Tout d'abord, on peut discuter le choix de l'année de référence pour le calcul du contingent livrable en 1977-1978; la Division de l'agriculture a décidé que ce serait la période du 1er mai 1975 au 30 avril 1976 pendant laquelle les livraisons ont déjà dépassé les fatidiques 27 millions de quintaux; la prendre comme période de référence constitue à la fois une injuste récompense aux fournisseurs d'excédents, et l'aveu officiel de l'impossibilité d'en revenir à la quantité de base déterminée par le Conseil fédéral.

Par ailleurs, la perspective du contingentement et des très fortes pénalisations en cas de livraisons supplémentaires va avoir dès les prochaines semaines de fortes répercussions sur le marché de la viande, déjà encombré à l'heure actuelle. On peut s'attendre à de nombreux abattages de vaches laitières, qui vont provoquer une baisse des prix à la production et donc l'obligation de congeler des centaines de tonnes de viande pour une durée indéterminée. En définitive, le système est ainsi bloqué que les excédents — de lait ou de viande comme de

tout autre produit agricole — ne peuvent être écoulés directement et à bas prix aux consommateurs, mais doivent subir une onéreuse « mise en valeur » par les soins de la Confédération.

Au lieu d'encourager la demande, on retient l'offre, — et on s'étonne d'avoir des surplus. Au lieu de subventions à la vente, notre politique agricole prévoit le financement de mécanismes onéreux qui ne semblent pas avoir d'autre fin que d'éloigner les produits agricoles de leurs acheteurs potentiels. C'est bête à l'échelle nationale. Et monstrueux à l'échelle planétaire.

Evolution des livraisons de lait 1

Période de compte	Quantité de lait livré (millions q.)
1968/69	25,1
1969/70	25,1
1970/71	25,1
1971/72	26,8
1972/73	26,9
1973/74	27,7
1974/75	27,8

¹ Y compris le lait des zones franches.

Evolution de l'effectif des vaches 2

Année		Nombre de vaches
1968		929 000
1969		908 000
1970		901 000
1971	- 2	869 000
1972		873 000
1973		889 000
1974	E.	900 000
1975		891 000

² Recensement d'avril.